



Dégradation d'une façade après une fête arrosée

Par **tadzio_old**, le **10/11/2007** à **11:11**

Au cours d'une fête organisée (et arrosée) par un camarade âgé de 19 ans, mon fils de 16 ans qui avait bu de l'alcool lors de cette fête à lancer un oeuf sur la façade d'un voisin. Deux autres mineurs ont fait de même.

Le voisin déclare que sa façade a deux ans, qu'il y a des coulissures d'oeuf sur celle-ci et qu'elle est à refaire. Il envisage de me faire payer le 1/3 de la réfection de cette façade.

je pense que la responsabilité de celui qui a invité est engagée. Qu'en est-il ?

Comment répartir les torts de chacune des trois personnes qui ont lancé des oeufs ?

La réfection d'une façade pour trois oeufs n'est-elle pas exagérée ?